

- Les moyens organisationnels : les heures de délégation ☞ crédit d'heures, utilisation, information préalable et traçabilité
 - Les moyens matériels : local et matériels nécessaires, affichages, documentations juridiques et techniques, etc.
 - Les moyens d'information et d'expertise : exercice du droit de regard, information par l'employeur, BDESE & registres, demande de recours à l'expertise en santé et sécurité au travail
 - Les moyens de formation

- **Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail**
 - Consultations obligatoires du CSE :
 - Définition et règle du préalable
 - Les thèmes de consultation
 - Les modalités de consultation : délais d'examen, vote, avis et propositions/vœux, délibération/décision
 - Mise en situation : préparation d'une consultation sur le projet d'introduction d'une nouvelle technologie
 - Inspections des locaux et postes de travail : objectifs, fréquence et planification, participants, suites à donner
 - Enquêtes : Enquêtes du CSE en matière d'accident du travail et maladies professionnelles
 - Droit de regard du CSE sur certains documents

- **Les Modalités d'Intervention du CSE en cas de danger grave et imminent**
 - Le droit d'alerte en santé et sécurité au travail : Notion de danger grave et imminent , expression, consignation et registre, suites à donner
 - Le droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes : expression, consignation, suites à donner
 - Le droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement : expression, consignation et registre, suites à donner

- **Les dispositions particulières en cas de travaux réalisés dans l'établissement par une entreprise extérieure**
 - Obligations d'information et de collaboration entreprise utilisatrice/ entreprise intervenante
 - Rôle et missions du CSE : inspection préalable commune et établissement du plan de prévention, réunions et inspections périodiques et réception des travaux
 - Opérations de chargement et déchargement des marchandises

ÉTAPE 2 : SAVOIR CONDUIRE DES ACTIONS DE PREVENTION EN SECURITE & SANTE AU TRAVAIL (DUREE : 3 JOURS)

- **Les principales règles en matière de santé et sécurité au travail**
 - Les enjeux de la sécurité et santé au travail
 - Les principales sources de droit (*code du travail, règlement intérieur, recommandations de la CNAMTS, conventions collectives et accords d'entreprise*) et d'information en sécurité et santé au travail
 - Les principes généraux de prévention
 - Principales règles applicables en santé et sécurité au travail
 - Obligations et responsabilités employeurs/employés en santé et sécurité au travail

- **L'action préventive : les risques professionnels**
 - Connaître les risques professionnels : Les métiers, tâches courantes et ponctuelles associées, Les situations dangereuses rencontrées et les mesures de prévention possibles
 - Les risques liés à l'activité physique
 - Les risques liés à la charge mentale et aux risques psychosociaux
 - Les risques biologiques, chimiques et liés aux produits
 - Les risques liés aux phénomènes physiques
 - Les risques liés aux déplacements dans les locaux
 - Les risques liés aux équipements de travail
 - Les risques liés à l'organisation du travail

 - Savoir identifier et évaluer des risques professionnels :
 - Principes et méthodes d'identification et d'évaluation :
 - Définir les unités de travail
 - Identifier les situations dangereuses liées à chaque unité de travail
 - Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités d'action.
 - Formuler des propositions de prévention des risques et établir le plan d'actions / PAPRIACT
 -

 - Elaboration et mise à jour du DUERP : Contribution et consultation du CSE / CSSCT

 - Conduire une visite d'inspection des locaux : organisation et planification des visites du CSE / CSSCT, guide de visite (*exemples*), compte-rendu de visite et suites à donner

- **L'action corrective : le traitement des accidents du travail et des maladies professionnelles**
 - Mener l'enquête après l'accident
 - Principes et méthodes d'enquête
 - Identifier les circonstances : 5M et facteurs influents

- Rechercher les causes : Arbres des causes, 5 pourquoi
- Définir et mettre en œuvre les mesures correctives
- Assurer les retours d'expérience
- Savoir rédiger un compte-rendu d'enquête et suites à donner
- Mise en situation : Analyse d'un accident de travail survenu dans une entreprise dans le cadre d'une mission d'enquête du CSE/CSSCT

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Remise des supports de formations et autres documents et outils utiles au CSE
- Etudes de cas pratiques
- Echanges et retour d'expériences sur les pratiques des entreprises

MODALITES D'EVALUATION/VALIDATION

- Exercice d'évaluation des connaissances fin de formation : QCM de 15 questions sur les principes de prévention et le fonctionnement, les attributions et les missions HSCT du CSE / CSSCT
- Correction des questions avec les élus stagiaires

DUREE

5 jours soit 35 heures

Programme mis à jour suite à la Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail